

## AVIS DE CONCOURS - SESSION 2019 - Recrutement de personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé

Bureau du Service Inter Académique  
des concours administratifs

### Concours ATSS nationaux et déconcentrés

Les inscriptions aux concours et examens professionnels suivants :

- |   |                      |
|---|----------------------|
| - <b>Attaché d'administration de l'Etat (*)</b>           | Interne              |
| - <b>Attaché principal d'administration de l'Etat (*)</b> | Examen professionnel |
| - <b>SAENES classe exceptionnelle (*)</b>                 | Examen professionnel |
| - <b>SAENES classe supérieure (*)</b>                     | Examen professionnel |
| - <b>Conseillers techniques de service social</b>         | Interne              |
| - <b>Médecin de l'Education nationale</b>                 | Concours unique      |

seront enregistrées par INTERNET sur le site :

 <http://www.education.gouv.fr/siac3>  
Sélectionnez votre académie d'origine pour Lille ou Amiens

**du mardi 11 septembre 2018, à partir de 12 heures,  
au jeudi 11 octobre 2018, à 17 heures, heure de Paris,**

**Aucune inscription ou modification d'inscription par internet ne peut être acceptée après le jeudi 11 octobre 2018, 17 heures, heure de Paris.**

**(\*) Le dossier de Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ainsi que le guide d'aide à l'attention des candidats sont disponibles et téléchargeables sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique concours emplois, carrière, dès l'ouverture des inscriptions. Ils auront alors la possibilité de le renseigner sous format Word, avant de l'imprimer, ou de façon manuscrite.**

**Attention : aucun dossier RAEP ne sera adressé aux candidats par les services chargés des inscriptions.**

Les candidats doivent impérativement se reporter au B.O n°29 du 19 juillet 2018 afin de prendre connaissance de la note de service note de service n° 2018-085 du 16-7-2018 précisant les modalités d'organisation au titre de la session 2019.

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Il est recommandé aux candidats de veiller à respecter les dates de remise de dossier d'inscription, pièces jointes, pièces complémentaires qui leur seront communiquées :

- Sur le serveur d'inscription
- Sur la confirmation d'inscription
- Sur la liste des pièces demandées

Par ailleurs, vous pouvez consulter ce calendrier sur le site de l'académie d'Amiens à l'adresse suivante : <http://www.ac-amiens.fr> Rubrique « recrutement » ou « espace pro/carrière/examens professionnels ».